



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ateliers de pédagogie personnalisée

Question écrite n° 78517

Texte de la question

M. Robert Lecou appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le financement 2005 des ateliers de pédagogie personnalisés (APP). Il semble que les APP souffriront d'une baisse de financement due au gel de reports des crédits 2004 et d'une incertitude concernant la seconde partie de la délégation de crédit 2005. Cette situation génère une baisse notable de l'activité des APP et une suspension des contrats de travail des professionnels. À très court terme, les trésoreries des organismes porteurs de projets qui composent les APP ne pourront pas faire face à ce manque de moyens. L'emploi est une priorité absolue. Les APP permettent à une tranche de la population de bénéficier d'une formation professionnelle qui facilite la recherche d'un emploi durable. C'est pourquoi il lui demande quelles sont ses intentions et les mesures qu'il compte prendre pour que les APP continuent leur mission de pédagogie spécifique. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le financement par l'État des ateliers de pédagogie personnalisée (APP) pour l'année 2005. Les crédits inscrits dans la loi de finances 2005 pour les APP s'élèvent à près de 20 millions d'euros, soit une augmentation de 25 % par rapport à ceux de l'année 2004. Cet effort traduit bien la volonté de l'État de soutenir significativement ces structures qui apportent un service éducatif de proximité pour les publics les plus fragilisés. Une première délégation de crédits à hauteur de 18,36 millions d'euros a été transmise aux directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. En outre, il a été donné consigne aux services financiers du ministère en charge de la formation professionnelle de veiller au versement du complément, d'un montant de 1,5 millions d'euros, au bénéfice des APP, dans le cadre du contrat de fin de gestion convenu avec le ministère des finances.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78517

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10731

Réponse publiée le : 3 janvier 2006, page 90